

# **Commune de Vauxrenard**

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par M. le Maire le 15 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents :** Mme BUIRON Camille – M. DENUELLE Sixte – Mme GIBAS Emilie – M. GULGILMINOTTI Morgan – Mmes KOESSLER Marion – LATRACH Sandrine – MM PERRAUD Aubin – PERRAUD Bruno – POURREYRON Cyril – Mme SONDAZ Anne

**Absent excusé :** M. CORNUAU David

**Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance à 20h00**

**Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du précédent Procès-Verbal
- Décisions du Maire
- Compte Financier Unique 2025 Budget Assainissement : délibération
- Compte Financier Unique 2025 Budget Communal : délibération
- Affectation de résultats 2025 : délibération
- Taux d'imposition 2026 : délibération
- Budget primitif 2026 : délibération
- Application de la Fongibilité des crédits sur le budget 2026 : délibération
- Devis application métier We-Magnus : délibération
- Désignation des membres de l'Entente Emeringes -Vauxrenard : délibération
- Désignation des membres de la CCID : délibération
- Questions diverses

➤ **Désignation du secrétaire de séance :** Mme LATRACH Sandrine

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026 :** approuvé à l'unanimité des membres présents

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant la validation du compte-rendu de la réunion du 07/04/2026 de l'entente Emeringes-Vauxrenard. L'ensemble des conseillers approuvent le rajout de ce sujet à l'ordre du jour.

➤ **Décisions du maire :**

- Achat d'un poste informatique pour la somme de 2103 € pour les adjoints
- Syder : élection d'un nouveau président : M. COSTE (maire de Saint-André-la-Côte)  
Éclairage parking conscrits : suite à des difficultés de logiciel, le SYDER n'a pas pu programmer l'éclairage des extérieurs de la salle des fêtes toute la nuit.
- Fonds de concours : reçu de la CCSB 10 % de la totalité des travaux de la place du village soit 30 700 €. A la demande d'un conseiller, M. le Maire explique ce qu'est le fond de concours de la CCSB. Un bilan total de l'opération place du Village sera fait dès que toutes les subventions auront été perçues.
- Bornage pour l'échange du chemin rural aux Vigues a été réalisé.
- Enedis chemin rural « Les Pierres » : ENEDIS va venir couper les végétaux pour dégager la ligne électrique

- Mutualisation Fleurie : tarif 2024 inchangée, un agent de Fleurie va intervenir dans 3 semaine pour le passage de l'épaveuse
- SIEHB : élections du président : M. Frédéric MIGUET et vice-président : M. Jacky MENICHON
- Commissions communales : ont bien avancées, M. le Maire est présent à l'installation des commissions ; M. le Maire rappelle que le rôle des commissions est de donner des orientations et qu'il n'y pas de rôle de décision.
- Rencontre des parents Tags cantine
- Déjeuner Sogedo pour eau
- Contrôle des hottes et VMC va être fait pour 2380 €. Ce contrôle est obligatoire annuellement.
- Signalétique parking place du Village a été installée

## ➤ **Délibérations :**

### **Vote du Compte Financier unique de l'exercice 2025- Budget Assainissement**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Budget Assainissement de la commune de Vauxrenard ;

Vu le CFU 2025 du Budget Assainissement de la commune de Vauxrenard ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu M. PERRAUD Bruno pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	9 929,00 €	19 115,23 €	29 044,23 €

	Recettes réalisées	9 928,15 €	9 201,06 €	19 129,21 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 607,00 €	18 029,00 €	32 636,00 €
	Dépenses réalisées	4 808,00 €	14 078,87 €	18 886,87 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 120,15 €	-4 877,81 €	242,34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	17 127,00 €	-1 086,23 €	16 040,77 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	22 247,15 €	-5 964,04 €	16 283,11 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	22 247,15 €	-5 964,04 €	16 283,11 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :**

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Assainissement de la commune de Vauxrenard

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **Vote du Compte Financier unique de l'exercice 2025- Budget Principal**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Budget Assainissement de la commune de Vauxrenard ;

Vu le CFU 2025 du Budget Assainissement de la commune de Vauxrenard ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu M. Bruno PERRAUD pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	721 557,61 €	333 731,82 €	1 055 289,43 €
	Recettes réalisées	494 795,11 €	345 910,67 €	840 705,78 €
	Restes à réaliser	132 000,00 €	0,00 €	132 000,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	579 743,98 €	404 762,88 €	984 506,86 €
	Dépenses réalisées	410 817,84 €	294 024,00 €	704 841,84 €
	Restes à réaliser	7 099,70 €	0,00 €	7 099,70 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	83 977,27 €	51 886,67 €	135 863,94 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-141 813,63 €	71 031,06 €	-70 782,57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-57 836,36 €	122 917,73 €	65 081,37 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	124 900,30 €	0,00 €	124 900,30 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	67 063,94 €	122 917,73 €	189 981,67 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Budget Principal de la commune de Vauxrenard

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que les comptes financiers uniques présentent les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2024	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT CUMULE FIN 2025	RESTES A REALISER 2025		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST BP	-141 813,63		83 977,27	-57 836,36	D	7 099,70	67 063,94
					R	132 000,00	
FONCT BP	380 844,69	309 813,63	51 886,67	122 917,73			122 917,73
INVEST BA ASST	17 127,00		5 120,15	22 247,15	D		22 247,15
					R		
FONCT BA ASST	-1 086,23	0,00	-4 877,81	-5 964,04			-5 964,04
INVEST TOTAL	-124 686,63		89 097,42	-35 589,21	D	7 099,70	89 311,09
					R	132 000,00	
FONCT TOTAL	379 758,46	309 813,63	47 008,86	116 953,69			116 953,69

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>116 953,69 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	<b>116 953,69 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	- €

<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
A reporter en ligne 001 du BP 2026 : <b>-35 589,21 €</b>	

### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 08 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière bâti <b>29.58 %</b> soit un produit estimé de	<b>77 115 €</b>
- taxe foncière non bâti <b>20.91 %</b> soit un produit estimé de	<b>22 165 €</b>
- taxe d'habitation <b>14.58 %</b> soit un produit estimé de	<b>15 003 €</b>
<b>TOTAL ESTIME</b>	<b>114 283 €</b>

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 et propose aux conseillers de ne pas modifier les taux votés en 2025.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des taxes directes locales, à savoir :**

- taxe foncière bâti <b>29.58 %</b> soit un produit estimé de	<b>80 398 €</b>
- taxe foncière non bâti <b>20.91 %</b> soit un produit estimé de	<b>19 404 €</b>
- taxe d'habitation <b>14.58 %</b> soit un produit estimé de	<b>13 618 €</b>
<b>TOTAL ESTIME</b>	<b>113 420 €</b>

### **Vote du budget primitif – Exercice 2026**

Après la présentation du budget primitif chapitre par chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Prévu	430 574.11 €	430 574.11 €
<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Prévu	339 876.22 €	339 876.22 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 désigné ci-dessus.

## **Autorisation de l'application de la fongibilité des crédits sur le budget 2026**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser** le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel sur l'exercice 2026.
- **De fixer** la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## **Devis WE-MAGNUS BERGER LEVRAULT**

M. le Maire présente le devis de Berger-Levrault concernant le logiciel métier pour les finances, la gestion des citoyens et les paies. Après avoir expliqué la raison de signer un nouveau contrat avec la société Berger-levrault, M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'offre commerciale proposée soit 3226,00 € HT / an pour le contrat We-Magnus Pack Optimal.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'offre commerciale citée ci-dessus engageant la dépense de 3226.00 € HT/an. Cette somme sera inscrite au compte prévu à cette dépense.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents se référant au contrat

## **Désignation des représentants de l'entente Emeringes - Vauxrenard**

M. le Maire propose de désigner dans le conseil municipal les 3 représentants de Vauxrenard dans l'entente intercommunale Emeringes-Vauxrenard. M. le maire propose que soient désignés le Maire, le 1er adjoint et 2eme adjoint pour toute la durée du mandat et pour les mandats suivants.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'accepter** la proposition de M. le maire citée ci-dessus.

## **Validation du Compte-rendu de l'entente Emeringes Vauxrenard**

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le compte-rendu de l'entente en date du 07/04/2026 et propose au conseil municipal d'approuver ce compte-rendu notamment de refuser la demande de réduction du loyer des assistantes maternelles de la MAM et d'approuver le maintien des loyers de base prévus au contrat.

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver** le Compte-rendu de l'Entente.

### **Etablissement de la liste de présentation de contribuables** **Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,  
Vu le courrier de la Direction régionale des Finances Publiques en date du 30 mars 2026,  
Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 20 mars 2026 et le délai de deux mois imparti pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs par le Directeur des services Fiscaux,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **DRESSE** la liste de présentation de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ladite liste annexée à la présente délibération à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des six commissaires titulaires et six commissaires suppléants de la nouvelle commission communale des impôts directs

Annexe : LISTE DES 24 CONTRIBUABLES DESIGNES A LA CCID

- M. DORY Sylvain
- M. PERRAUD Bruno
- M. LE BOURLAY Patrick
- M. PERRAUD Jean-Yves
- M. SAVOYE Laurent
- M. SAVOYE Marc
- M. CANARD Marc
- M. CANARD Michel
- M. GUIGNIER Bernard
- M. MATHIEU Bernard
- Mme FONTANEL Catherine
- Mme DURY Joëlle
- Mme DESBROSSE Marie-Françoise
- M. DUPEUBLE Ludovic
- M. FAUDON Christian
- M. CANARD Didier
- M. GAUTIER Michel
- Mme HOTTIER Evelyne
- Mme DUFFIT Valérie
- Mme DUCROUX sandrine
- M. RAGUET Aymeric
- M. METRAT Yvon
- Mme GAUTHIER Gilliane
- Mme CHAMP Pauline

➤ **Compte-rendu Commissions :**  
Pas de compte-rendu

➤ **Questions diverses :**

- Désignation des membres de la commission contrôle listes électorales : réception de la circulaire préfectorale demandant la composition de la commission de contrôle pour les 6 ans à venir. La

commission doit être composée de 5 conseillers (3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de siège et 2 conseillers municipaux de l'autre). Les conseillers désignés pour la Commission de Contrôle sont : Aubin Perraud, Sandrine Latrach, Camille Buiron, Anne Sondaz et Bruno Perraud.

- Rased : pour information 10 enfants du RPI sont concernés donc pour subvention 10 € x 10 = 100 €
- Désignations délégués CCSB : il faudra désigner un délégué par commission de la CCSB :

- Culture
- Tourisme
- Environnement
- Déchets
- Développement économique
- Enfance
- Voirie
- Viticulture Sylviculture, agriculture
- 

Il est proposé de désigner les conseillers qui sont présidents des commissions communales suivant les thèmes.

- Organisation 8 mai & rôles
- Nomination Maître de Chais & choix des vins : Morgan Gulgilminotti
- Pour information, le Sou des écoles va financer les jeux de cours de l'école de Vauxrenard

En fin de séance Cyril Pourreyron présente sa démission à M. le Maire et aux membres du Conseil Municipal. M. le Maire accepte la démission et en conséquence c'est Marie-José Bonnetain qui remplacera Cyril Pourreyron.

La séance est levée à 23h00

Prochaine séance le lundi 08 juin 2026 à 20h00

Le Maire,

Sixte DENUELLE

  


Le secrétaire de séance

Sandrine LATRACH

  
